



# Chantier au Magreb, qu'elles sont les statuts applicables

Par **antoineDOM**, le **19/02/2012** à **14:45**

Bonjour,

Je dirige une entreprise dans le BTP. Pour la première fois je viens de décrocher un chantier à l'export ; dans un pays du Magreb. Cela va peut être sauver ma boîte.

[LIST]

[\*]Le statut[/LIST]

Je voudrais savoir quel statut choisir pour mes salariés.

J'ai cru comprendre que pour le transferts et l'expatriation il fallait une entreprise d'accueil à laquelle on cédaient les contrats. Je compte rester propriétaire des contrats.

[LIST]

[\*]Les conditions de travaux de mes salariés

[/LIST]

Je voudrais savoir qu'elle seront les conditions de travaux applicables. Mes salariés comme moi-même voulons que le chantier soit terminer le plus rapidement possible. En effet, les salariés ne veulent pas s'éloigner trop longtemps de leurs famille et pour ma part plus le chantier se terminera rapidement mieux se sera.

Je vous remercie d'avance pour l'aide que vous m'apporterez.

Par **P.M.**, le **19/02/2012** à **16:36**

Bonjour,

Il existe plusieurs possibilités entre des contrats d'expatriation ou de détachement, tout dépend ce qui est exigé aussi éventuellement par l'entreprise donneur d'ordre...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de structures spécialisées...